

Paris,
le mercredi 20 novembre 2013

Émetteur : Maurice Lourel - Téléphone : 01 45 38 81 19 Télécopie : 01 45 38 81 74

Objet : Demande de prise en charge des formations relevant du plan (priorités 1 et 2) - Réouverture du module de saisie Uniformation jusqu'au 13 décembre 2013

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Par mail en date du 14 octobre dernier, Uniformation vous rappelait que la saisie des demandes d'aides financières (DAF) priorité 1, priorité 2 et priorité 3 du plan restait accessible jusqu'au mardi 15 octobre 2013 inclus.

Depuis le 15 octobre dernier, vos organismes ne peuvent plus saisir leurs demandes de prise en charge sur le Plan (P1, P2 et P3), d'actions de formations auprès de l'OPCA.

Eu égard aux difficultés rencontrées dans l'application de cette décision pour les organismes ayant prévus des formations nombreuses sur la fin de l'année 2013, j'ai sollicité Uniformation afin que le délai de transmission des demandes de prise en charge des formations prioritaires soit prolongé jusqu'au 13 décembre prochain. Les actions relevant des priorités 1 et 2 peuvent à nouveau être accessibles à partir du module de saisie d'Uniformation.

Espérant que cette évolution réponde à vos demandes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur délégué